



Séance du 27 juin 2024 à 18h30

## Délibération du Conseil Municipal n°2024-16

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 3

**Suffrages exprimés :**

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

**Date de la convocation :**

21 juin 2024

**Date de transmission**

**en Préfecture :**

3 juillet 2024

**Date de publication :**

3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Valérie ORIAT –

**Procurations** : M. Frédéric PETIT à Mme Valérie ORIAT- Mme Nathalie PRIEUR à Mme Laurence CHARLE- Mme Sylvie FITSCH à M. Jean-Luc ANDERHUEBER

**Absents excusés** : Mme Méline NOLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe EGLOFF ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : CCVS 2024 – Demande de subvention fond de soutien à l'investissement communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les membres du conseil communautaire lors de la séance du 9 avril 2024 ont validé la proposition d'un fonds de soutien à l'investissement communal de 500 K€ pour les travaux réalisés en 2023 et/ou 2024, réparti entre les communes en fonction de la population DGF retenue pour 2023. Le montant plafond pour la commune de Saint-Germain-le-Châtelet s'élève à 21 480 €.

Le Maire propose de solliciter une subvention de 21 480 € auprès de la CCVS :11480 € pour création d'une liaison entre la rue des Cornay et la rue du Moulin et 10 000 € pour l'extension de l'aire de jeux.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre d'un fonds de soutien à l'investissement communal
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER